

ABBÉVILLE-LA-RIVIÈRE ANGERVILLE ARRANCOURT **AUTHON-LA-PLAINE BLANDY BOIS-HERPIN BOISSY-LA-RIVIÈRE BOISSY-LE-SEC BOUTERVILLIERS BOUVILLE** BRIÈRES-LES-SCELLÉS **BROUY** CHÂLO-SAINT-MARS CHALOU-MOULINEUX CHAMPMOTTEUX CHÂTIGNONVILLE CONGERVILLE-THIONVILLE ÉTAMPES FONTAINE-LA-RIVIÈRE GUILLERVAL LA FORÊT-SAINTE-CROIX LE MÉRÉVILLOIS MAROLLES-EN-BEAUCE **MÉROBERT MESPUITS** MONNERVILLE MORIGNY-CHAMPIGNY ORMOY-LA-RIVIÈRE PLESSIS-SAINT-BENOIST PUISELET-LE-MARAIS **PUSSAY ROINVILLIERS**

Affaire suivie par Jean-Sébastien COUVRET Chargé des relations institutionnelles Tél: 01 64 59 26 72 jean-sebastien.couvret@caese.fr

SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE SAINT-ESCOBILLE

SACLAS

SAINT-HILAIRE

VALPUISEAUX

N/Réf: JM/VDS/JSC/2022-0930

Étampes, le 30 septembre 2022

Monsieur Bertrand GAUME Préfet Préfecture de l'Essonne Boulevard de France 91010 ÉVRY-COURCOURONNES Cedex

Monsieur le Préfet.

Je souhaite vous alerter sur les conséquences des hausses extrêmement importantes des tarifs de l'énergie, en l'occurrence du gaz et de l'électricité, pour les collectivités locales et les établissements publics, telle que la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE).

En effet, à l'heure où chacun doit faire preuve d'adaptabilité à travers plus de sobriété et consentir à des changements pour franchir le cap de l'hiver et mieux appréhender les perspectives en 2023, la CAESE a mis en place un plan de réduction de ses consommations énergétiques partout où cela était possible. Il se traduit par une période de chauffage qui débutera plus tardivement et s'arrêtera plus tôt, l'abaissement de la température dans les locaux et bureaux à 19 degrés en semaine et 17 degrés la nuit et les week-ends (dans les bâtiments le permettant techniquement).

Ces mesures représentant une économie de 56 000 € permettraient de limiter, mais faiblement, la hausse de nos dépenses énergétiques évaluées d'ici la fin de cette année à + 295 000 € par rapport à 2021.

À ce rythme, en année pleine, et alors que les indices pour les prix du gaz et de l'électricité ne sont pas encore connus pour l'année prochaine, cela représenterait, en 2023, pas moins de + 549 200 € à absorber pour les finances de l'Agglomération ce qui, compte tenu des décisions déjà prises sur les budgets de cette année, est tout simplement impossible à absorber sans conséquences directes pour les habitants.

En outre, réduire la température de l'eau des piscines à 25 degrés, au lieu de 28 ou 29°, ce qui impliquerait l'arrêt des activités « bébés nageurs », tout en diminuant la température de nos autres locaux entraı̂nerait malgré tout une augmentation de 413 $000 \in$ des dépenses énergétiques.

Dans ces conditions financières non soutenables, afin de ne pas dégrader l'intégralité de nos services à la population et de permettre un effet immédiat sur l'emballement exponentiel de nos factures énergétiques, des mesures plus fortes et courageuses doivent être prises.

Réunis en bureau communautaire le 26 septembre dernier, les membres du bureau exécutif ont donc jugé qu'il était opportun de fermer temporairement le service le plus consommateur en énergies, à l'instar de beaucoup d'autres territoires voisins, comme Milly-la-Forêt, à savoir celui des piscines intercommunales.

La fermeture de ces structures, à compter du 7 octobre 2022 au soir, permettrait de limiter l'envolée de la facture à $+20~000~\rm fc$ (mesures d'économies de sobriété des bâtiments comprises) au lieu de $+550~000~\rm fc$ environ.

Nous le savons, prendre ce genre de décision n'est pas populaire. Nous mesurons et comprenons le mécontentement qu'elle va engendrer.

Toutefois, à l'heure où nous sommes tous appelés à un esprit de responsabilité et d'efforts collectifs, nous ne doutons pas qu'une fois passée la déception, chacun comprendra que cette décision est, à l'instant, la plus efficace dans l'attente de mesures fortes à prendre impérativement au niveau national et européen.

Car en effet, nous payons ici chèrement la déréglementation des marchés du gaz et de l'électricité entamée depuis 1996 au profit, progressivement, d'un système inique à l'échelle européenne où le prix est fixé non pas en fonction du coût moyen de production d'électricité en Europe, mais à partir du coût de production « marginal » du dernier MWh injecté sur le réseau.

En cas de faible demande, les installations nucléaires ou renouvelables suffisent, mais lorsque la demande est forte, les centrales thermiques sont mises à contribution, et le coût de l'électricité est alors basé sur le cours du gaz (ou du charbon).

À cela s'ajoute une taxe sur les émissions de CO², dans le cadre du marché carbone européen. Si nous y ajoutons le contexte international bouleversé, les décisions erratiques de l'État sur nos modes de production (nucléaire compris), nous arrivons aujourd'hui à cette catastrophe programmée alors que nous étions dotés des plus beaux fleurons de l'énergie créés en 1946 au lendemain de la guerre avec EDF et GDF.

Il est grand temps aujourd'hui de requestionner en profondeur les choix qui furent faits en matière de secteurs stratégiques - et la crise sanitaire nous l'aura fait douloureusement sentir à travers bien des domaines – en appelant au retour d'un véritable État stratège.

Bien plus que des boucliers tarifaires, qui ne sont que des mesures temporaires, dont nous souhaitons néanmoins l'extension à toutes les collectivités et établissements publics, dans l'urgence, pour parer aux défis du maintien des services publics. C'est plus encore d'une politique énergétique encadrée et pilotée avec le retour des tarifs réglementés en faveurs des ménages, des entreprises et des collectivités dont nous avons réellement besoin.

Sans une décision forte de l'État, et une action déterminée des parlementaires, nous ne pourrons rouvrir que lorsque le prix de l'énergie sera revenu à un niveau acceptable.

C'est la raison pour laquelle, en votre qualité de premier représentant de l'État en Essonne, je tenais à vous faire part de notre décision, que je déplore au regard des conséquences qu'elle implique mais à laquelle nous sommes, malheureusement, contraints temporairement.

Vous remerciant par avance du bienveillant intérêt que vous porterez à ma démarche,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de toute ma considération.

Son, démarche active de l'Elat pour définis une compagnement des collectivitis territoriales Le Président, Johann MITTI

LHAUSSER